

CONFIDENTIEL DÉFENSE

**SERVICE ACTION**

Paris, le 17 avril 1998.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

## COMPTE RENDU

---0000000---

**Objet :** Mission MUFETTI 94/1 effectuée au Rwanda.

### **1 - MISSION**

- Se rendre au RWANDA via le BURUNDI par tout moyen possible sous couverture diplomatique.
- Renseigner le Service sur la situation sur place et sur les intentions du FPR en prenant contact avec l'Ambassadeur de France et l'Attaché de Défense à KIGALI, ainsi qu'avec vos sources rencontrées lors de vos précédents voyages.
- Prendre contact avec M. B. [REDACTED], correspondant (FPR) de DO/SM (Numéro de téléphone à KIGALI).

### **2 - PERSONNELS :**

- F. [REDACTED] : IF Diplomatique [REDACTED].
- C. [REDACTED] : IF Diplomatique [REDACTED].

### **3 - DATES :**

- 8 au 12 avril 1994

### **4 - MATERIELS :**

- Standard C fourni par la DO.
- Deux armes de poing.

### **5 - DEROULEMENT.**

CONFIDENTIEL DÉFENSE

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Le 8 avril 94, l'aéroport de KIGALI est fermé en raison de l'accident du FALCON présidentiel survenu le 6 avril au soir.

L'équipe prend le vol SABENA SN 930 pour Bruxelles, puis le vol SABENA arrivant à BUJUMBURA le 9 avril vers 10 Heures.

Le Lieutenant Colonel (Gendarme) CUSSAC, attaché de défense au Rwanda, se trouve sur le même vol. Il se trouvait à Paris pour la réunion annuelle des attachés de défense au moment des événements. Il connaît bien Frédéric et propose de nous faire profiter de sa filière pour rejoindre la capitale du RWANDA, à savoir : récupération à BUJUMBURA par un véhicule de la MAM, voie routière jusqu'à la frontière, passage à pieds, puis récupération par un véhicule de l'ambassade de France au Rwanda, et voie routière sur KIGALI.

Ce scénario fonctionnera parfaitement, d'autant que l'attaché de défense est en tenue, et que nous avons des passeports diplomatiques.

Le sud du Rwanda est calme. Par contre, l'arrivée à KIGALI est mouvementée, la capitale est en révolte. Des groupes armés de machettes, très excités barrent les routes. Reconnaisant une voiture de l'ambassade de France, conduite par deux gendarmes français en tenue, et armés de FAMAS, ils laissent passer en acclamant la France.

Départ de l'ambassade  
du ministre de la Défense

Le 9 avril, nous arrivons à l'ambassade vers 14 heures.

N° 001153 du 12 MAR 2021

L'ambassadeur, M. MARLAUD, que F [REDACTED] ne connaît pas, très occupé, nous reçoit brièvement puis nous installons le Standard C dans la salle des télex.

Quatre cents militaires français (3° RPIMa) tiennent l'aéroport et assurent la protection de l'ambassade. Ils organisent en liaison avec l'Ambassadeur et l'attaché de Défense, le regroupement des ressortissants - français en priorité -, mais également d'autres nationalités qui se présentent. Ce travail de localisation, de récupération et d'enregistrement est compliqué par l'absence du Consul qui est en vacances dans les parcs animaliers de la région.

Dans la capitale, des combats épisodiques, parfois très violents (mortiers de 120) se déroulent dans certains quartiers. Les Forces Armées Rwandaise, ont un gros problème avec le bataillon du FPR qui stationnait à KIGALI en préalable aux accords d'ARUSHA. Ces TUTSI, armés se sont dispersés dans la ville.

Dans ce contexte, il est impossible d'emprunter une voiture de l'ambassade pour aller aux nouvelles en ville. Nous n'obtenons que des informations provenant des ressortissants de passage. Le personnel, y compris l'épouse de l'ambassadeur, est très occupé à brûler les archives de l'ambassade. Afin de nous intégrer, C [REDACTED] donne un coup de main à M. CHARON, - chiffreur des A.E. - dans l'établissement des listes de ressortissants candidats à l'évacuation, et F [REDACTED] aide à la destruction des archives entre deux points de situation.

Bien que l'ambassadeur reste très évasif sur le sujet, il apparaît que nous allons fermer notre représentation diplomatique, et dès ce moment, se posera pour nous le problème de rester ou de partir.

Rester, sous quelle couverture ?

Partir, il faudra assurer la mise en valise diplomatique de notre matériel avant qu'il ne soit plus possible de le faire.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Le téléphone continue de fonctionner à KIGALI, y compris l'international, mais le numéro de M. B. ne répond pas. Le commutateur téléphonique du quartier aurait été détruit par un obus de mortier.

Le 10 avril matin, devant l'impossibilité de faire un travail sérieux de renseignement, je demande à M. MARLAUD de nous utiliser au mieux. Il souhaite que nous aidions au regroupement des français et que notre moyen de communication soit utilisé pour transmettre au ministère des affaires étrangères la liste des personnels évacués.

Ce jour-là, le consul rejoint son poste et prend l'affaire en main. C. aidera les gardes de sécurité (police nationale) et les militaires. Sa mission consistera à établir la liste des ressortissants à évacuer et organiser la vie à l'intérieur de l'école française : distribution de nourriture, couchage. Chaque ressortissant effectuera un séjour de 48 à 72 heures. L'école française sera la cible d'au moins un tir par arme légère, qui ne fera pas de victime.

La liste des ressortissants évacués a été consignée dans un cahier d'écolier ramené par C., ainsi qu'un certain nombre de manifestes passagers. Les microfilms ainsi que les photocopies de ces documents sont disponibles au SA.

F. reste à l'ambassade. Les listes ne seront pas transmises par Standard C mais directement par le FAX de l'attaché de défense.

Le 11 avril, le Colonel CUSSAC me convoque. Il vient de recevoir un message chiffré du ministère disant à peu près ceci :

« de source DGSE, nous apprenons que les corps du gendarme MAYER et de son épouse seraient visibles dans le jardin de leur villa ».

Peut être n'avait-il pas eu le renseignement obtenu par une ressortissante de passage. Peut être n'avait-il pas eu le temps de le transmettre. Toujours est-il qu'il n'apprécie pas que la DGSE donne des renseignements sur ses gendarmes considérés comme disparus.

Je prétends que cette information ne vient pas de nous, mais que la DGSE a peut-être d'autres informateurs en ville.

Cet incident rafraîchira nos relations.

En fin d'après midi, nous apprenons officiellement la fermeture et l'évacuation de notre représentation diplomatique, prévue pour le 12 matin. Nous réglons avec le Consul la mise en valise diplomatique de notre matériel au dernier moment, à l'exception d'un pistolet que je garde avec moi.

Nous quitterons l'ambassade en convoi le 12 avril à 5H30 en compagnie du personnel diplomatique, y compris M. MARLAUD, le COLONEL CUSSAC, le Consul et son gros chien, et prendrons le dernier C160 en compagnie des derniers ressortissants.

Arrivés à BANGUI, nous serons interrogés par les militaires français. Ayant des passeports diplomatiques, nous prétendrons être venu évacuer le chiffre de l'ambassade, ce qui explique la valise diplomatique. F. remettra aux gendarmes français, contre un reçu, son arme de poing. Des places sont prévues pour nous sur le vol Air France, décollant en fin d'après midi, et il n'est pas envisageable d'embarquer de l'armement.

Au cours de cette escale, nous rencontrons le Commandant REFALO du 1<sup>er</sup> RPIMa, affecté à la garde présidentielle du Président Centrafricain. Il connaît bien F. d'un précédent séjour au RWANDA. Il nous rendra service en téléphonant au numéro d'urgence de la DGSE pour annoncer notre heure d'arrivée et numéro de vol, nous n'avons pas la possibilité d'appeler.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° - 001153 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Au cours du vol retour, les ressortissants français feront une ovation particulièrement chaleureuse et émouvante aux personnels de l'ambassade ayant participé à leur évacuation, et particulièrement C [REDACTED].

A l'arrivée à ROISSY, nous serons véritablement escamotés par l'équipe [REDACTED] afin d'éviter les caméras de télévision.

De retour au service, F [REDACTED] doit préparer le plus vite possible un départ sur BUJUMBURA en compagnie de R [REDACTED] dans le cadre de la mission MUFETTI 94-1.

Nous n'aurons pas le temps de faire un compte rendu sur le RWANDA.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 001153 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE